DARES

INSEE

Février 2005 - N° 08.3

Premières Synthèses
Informations

Évolution de l'emploi salarié en décembre 2004 : indicateurs mensuels

Évolution mensuelle de l'emploi dans l'ensemble des secteurs concurrentiels
en % (CVS)

Ensemble (hors intérim)

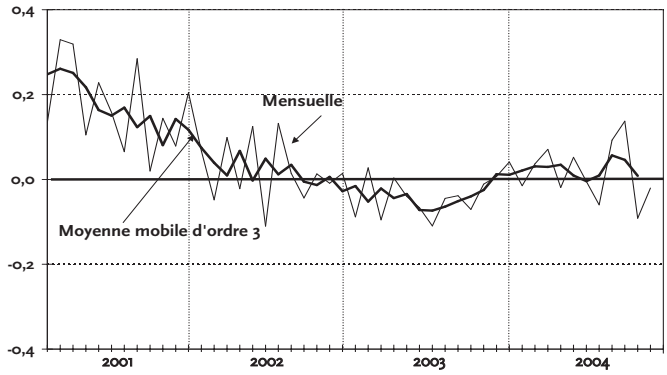

Industrie (hors intérim)

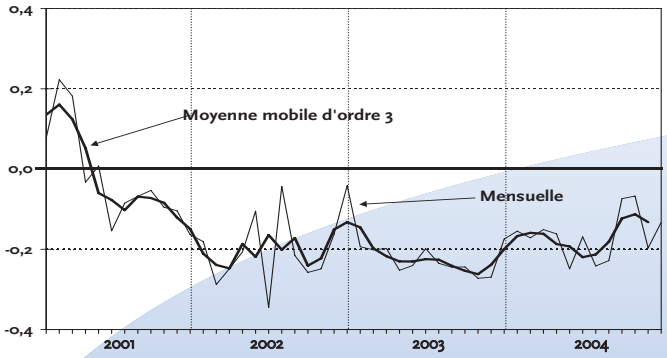

Intérim

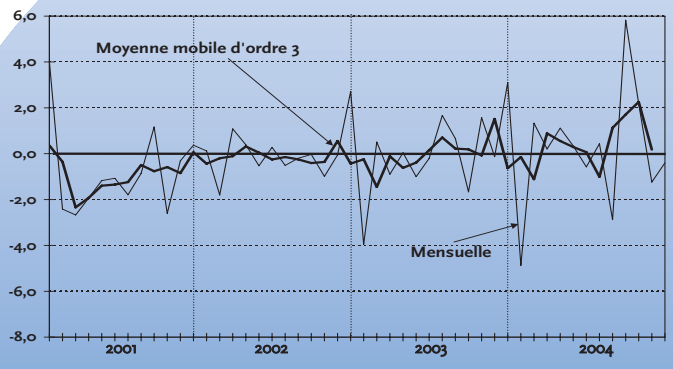

Évolution mensuelle dans l'ensemble des secteurs concurrentiels
en % (CVS)

	Oct. 2004	Nov. 2004	Déc. 2004	Sur les trois mois
Ensemble (hors intérim)	**0,1**	**-0,1**	**0,0**	**0,0**
dont industrie	*-0,1*	*-0,2*	*-0,1*	*-0,4*
Intérim	2,2	-1,2	-0,4 p	0,5 p

Champ : ensemble des secteurs hors agriculture, administration, éducation, santé et action sociale.
Source : Insee - Dares, déclarations mensuelles de mouvements de main-d'œuvre (DMMO) et fichiers Unédic des déclarations des agences d'intérim.
p = provisoire.

Évolution mensuelle de l'emploi dans les établissements de 50 salariés ou plus, hors intérim
en % (CJO-CVS)

	Oct. 2004	Nov. 2004	Déc. 2004	Sur les trois mois
Ensemble	**0,1**	**-0,2**	**-0,1**	**-0,2**
dont industrie	*0,0*	*-0,2*	*-0,1*	*-0,3*

Champ : établissements du secteur privé et semi-concurrentiel, hors agences de travail temporaire.
Source : déclarations mensuelles de mouvements de main-d'œuvre (DMMO), Insee - Dares.
MM3 = Moyenne mobile d'ordre 3 (centrée).

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale

NOTE DE MÉTHODE

La conjoncture de l'emploi est désormais appréhendée à un rythme mensuel par cinq indicateurs publiés par la Dares (Premières Informations) et l'Insee (Informations Rapides) : emploi salarié pour l'ensemble des secteurs concurrentiels hors intérim, l'ensemble de l'industrie, le secteur intérimaire, les seuls établissements de 50 salariés ou plus hors intérim, et parmi eux les établissements industriels.

1) L'Insee et la Dares réalisent désormais, au niveau national, deux estimations de l'évolution mensuelle de l'emploi salarié hors intérim : l'une pour l'ensemble du champ et l'autre pour l'industrie. Ils les fondent et les calent sur les évaluations trimestrielles corrigées des variations saisonnières réalisées par l'Insee, en partenariat avec la Dares et l'Unédic. Ils les réalisent à partir des évolutions de l'emploi salarié dans les établissements de 50 salariés ou plus hors intérim, issues des Déclarations mensuelles de mouvements de main-d'œuvre (DMMO, cf. 4). Pour des raisons de fiabilité statistique, les estimations mensuelles sont établies et diffusées seulement pour l'ensemble des secteurs hors intérim et pour l'industrie. Les deux indicateurs utilisés présentent un biais par rapport aux estimations trimestrielles. En effet, ils ne tiennent pas compte des mouvements d'emploi qui ont eu lieu dans les établissements de moins de 50 salariés ou dans ceux qui viennent de franchir ce seuil. Une correction de biais est alors nécessaire : elle est obtenue, pour les deux secteurs (ensemble hors intérim et industrie), par un étalonnage de l'indicateur sur les estimations trimestrielles passées. En septembre de chaque année, la Dares et l'Insee actualisent ces procédures d'estimation.

2) L'indicateur mensuel de l'emploi intérimaire en fin de mois est élaboré par la Dares à partir des données déclarées par l'ensemble des entreprises de travail temporaire ; elles sont collectées par l'Unédic. L'indicateur de fin de mois constitue une moyenne, sur les cinq derniers jours ouvrés du mois, du nombre de missions en cours chaque jour. Il est cohérent avec les évolutions trimestrielles d'intérim publiées par l'Insee et la Dares. Les données brutes du dernier mois sont provisoires et sont révisées le mois suivant.

3) Au total, si on additionne l'intérim et l'ensemble hors intérim, on peut obtenir un indicateur de l'emploi salarié dans l'ensemble des secteurs concurrentiels. Il faut cependant le considérer avec précaution : les évolutions de l'intérim peuvent masquer les évolutions de l'ensemble hors intérim et le dernier point provisoire peut être révisé fortement.

Évolution mensuelle de l'emploi dans l'ensemble des secteurs concurrentiels

En % (CVS)

	Oct. 2004	Nov. 2004	Dec. 2004
Ensemble (y compris intérim)....	0,2	-0,1	0,0 p

Champ : ensemble des secteurs hors agriculture, administration, éducation, santé et action sociale.
Source : Insee - Dares, DMMO et fichiers Unédic des déclarations des agences d'intérim.
(p) = provisoire.

4) L'emploi dans les établissements de 50 salariés ou plus hors intérim dans l'ensemble des secteurs concurrentiels et dans l'industrie provient de l'exploitation avancée des Déclarations mensuelles de mouvements de main-d'œuvre (DMMO) : à cette déclaration mise en place en 1975 dans le cadre de la réglementation sur le contrôle de l'emploi sont assujettis les établissements ayant au moins 50 salariés, quelle que soit leur forme juridique, à l'exception de l'État, des établissements administratifs publics et des agences de travail temporaire. Plus de quarante mille établissements sont concernés.

Cette exploitation avancée, réalisée depuis janvier 1998 par la Dares, fournit chaque mois un taux d'entrée et un taux de sortie. Ces deux taux sont, dans un premier temps, corrigés des effets de calendrier (CJO). Ces effets s'avèrent difficiles à appréhender statistiquement : en particulier, la position dans la semaine du premier et du dernier jour du mois a une incidence forte. Puis, chacun des deux taux (CJO) est corrigé des variations saisonnières (CJO-CVS). L'estimation de l'évolution mensuelle de l'emploi salarié est ensuite calculée par différence entre les deux taux corrigés. Les données du mois de référence sont disponibles au début du deuxième mois suivant. Pour un mois donné, l'estimation est révisée au fur et à mesure de l'avancement de la collecte. Elle est considérée comme définitive dix-huit mois plus tard.

Cette estimation doit être interprétée avec précaution. D'une part, elle est affectée d'un aléa statistique non négligeable du fait de la difficulté de la correction CJO. D'autre part, elle couvre seulement les établissements de 50 salariés ou plus hors agences de travail temporaire, soit la moitié des effectifs salariés des secteurs concurrentiels.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.
Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) - Documentation : 01.44.38.23.(12 ou 14) - Télécopie : 01.44.38.24.43
Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr
Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère de de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Reprographie : DAGEMO.
Abonnements : *La Documentation française,* 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - www.ladocumentationfrancaise.fr
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 116 € , CEE (TTC) 122,20 €, hors CEE (TTC) 124,30 €. Publicité : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.